



Conseil Communal L'Isle

Procès-Verbal Séance du Conseil communal du 16.04.2024

Accueil

La séance du Conseil communal débute à 20h15.

M. Jürg Hostettler, Président, souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillers-ères, à Mme La Syndique à MM. les Municipaux, aux membres du bureau, aux huissiers, ainsi qu'au public et à la presse. M. Eric Hostettler, Municipal, Mme Véronique Grandjean, Boursière et M. Christian Vannod, huissier, sont excusés. Il remercie également tous les acteurs qui ont permis d'organiser cette séance.

M. Jürg Hostettler, Président, souhaite que chacun puisse trouver une place privilégiée au sein du Conseil et puisse intervenir lors de chaque discussion, susciter le débat et demander des compléments d'informations. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie dans le respect des droits et des devoirs qui sont les nôtres.

M. Jürg Hostettler, Président, rappelle que la séance est enregistrée par la secrétaire mais uniquement pour la rédaction du PV, cet enregistrement est supprimé une fois le PV accepté.

Une fois ces informations données, il passe au point 1 :

Point 1. Statutaire.

L'appel est fait par la secrétaire, **35** Conseillers-ères présents-es lors de l'appel, **9** Conseillers-ères excusés-es, **1** Conseiller-ère absent-e. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

L'**ordre du jour** est accepté à l'unanimité par **34** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Courrier : aucun courrier n'a été reçu par le Bureau du Conseil communal.

Les Conseillers ont tous reçu le **procès-verbal** de la séance du 7 décembre 2023. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. La discussion est ouverte, il n'y a pas de question/modification. Le procès-verbal est accepté par **33** voix pour, **0** voix contre et **1** abstention.

Point 2. Préavis 01/2024 : demande de crédit de CHF 150'000.00 TTC pour l'aménagement de deux places de jeux, à L'Isle et à Villars-Bozon.

Mme Laurence Zimmermann, membre de la Commission, lit le rapport de la Commission technique en charge de ce préavis. M. Jürg Hostettler, Président, donne la parole à M. Christian Salomon, membre de la Commission des finances, qui lit le rapport. M. Jürg Hostettler, Président, remercie les commissions pour leur travail, ouvre la discussion et il est répondu aux différentes questions.

M. Denis Baudat Conseiller : si on se réfère aux deux rapports des commissions, soit celui de la Commission des finances qui parle de coûts de contrôles techniques pour fs 1'500.-- tous les 5 ans et de la Commission ad hoc qui mentionne des contrôles de sécurité avec un budget de fs 2'000.-- à fs 2'500.-- par année, ceci est peu clair, pourriez-vous nous donner plus de précisions ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : comme cela a été mentionné par l'un des rapporteurs, il y a deux entités (entreprises) qui proposent ce genre d'activité et qui nous ont fait ces propositions. L'entreprise Fust propose un contrat annuel de fs 1'500.-- pour les contrôles annuels de sécurité et la deuxième, l'entreprise Bimbo, un montant de fs 2'500 pour 5 ans. Ces deux propositions sont sous forme d'abonnement.

M. Pierre Olivier Cloux, Conseiller et membre de la Commission des Finances : précise que les informations reportées dans les rapports de Commissions sont celles données lors des séances avec la Municipalité.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : nous avons un total de fs 150'000.-- avec quelques agrégats, nous aurions pu souhaiter un peu plus de détails dans le préavis à l'instar de celui transmis pour le CAD. Dans les fs 150'000.-- quelle est la part concernant la pose des jeux, sans les honoraires de la société spécialisée.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : sous le chiffre 6, vous retrouvez le détail concernant les travaux paysagers, les équipements y compris les contrôles de sécurité. Une partie de l'installation sera effectuée par l'entreprise paysagée qui fera les socles devant réceptionner les jeux et l'autre partie sera installée par l'entreprise fournissant ces équipements.

M. Pascal Devanthery, Conseiller : il a déjà été répondu en partie à la question, mais pourquoi un montant de fs 18'000.-- pour Villars-Bozon fs 35'000.-- pour L'Isle de travaux paysagers, alors que le préavis mentionne que les employés de la voirie se chargeraient de débarrasser et de réaménager la place. Les travaux paysagers correspondant à la construction des socles devant accueillir les jeux.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : une barrière de sécurité sera installée autour de la place de jeux de l'Isle expliquant cette différence de montant (à Villars-Bozon, la place devant le collège est déjà fermée et sécurisée), soit un montant entre fs 10'000.-- et fs 12'000.--.

M. Andreea Zara, Conseillère : un amortissement est prévu sur une période de 10 ans et la durée de vie de ces installations est de 20-25 ans. Y a-t-il une raison particulière au fait qu'un amortissement de 10 ans ait été choisi ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : cette explication se trouve au bas de la page 3, « *La notion d'amortissement n'est plus soumise à la décision du Conseil communal. En effet, les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2 (méthode comptable harmonisée 2) et le Règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM), art. 14 instaurent les durées qui devront obligatoirement être respectées* ». Il s'agit de quelque chose de nouveau en lien avec la méthode comptable harmonisée. La Municipalité a défini une catégorie par type de projet et là nous avons défini 10 ans et dorénavant se sera 10 ans pour ce type de projet.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : a été interpellé par ce qui a fait la prospérité de la Suisse c'est quand même son pragmatisme et la proportionnalité de l'action publique. En lisant le préavis, nous parlons d'une place de jeux, j'ai noté une gouvernance qui m'apparaît assez complexe. Nous avons une démarche participative, un groupe de travail, une direction des travaux, un partenariat avec le Parc Jura Vaudois, un architecte, le service de la voirie et une société spécialisée. Pour un tel projet 30 ans auparavant, nous aurions eu le service de la voirie qui descendait chez « Jumbo » et qui installait les différents jeux. Je comprends que la Municipalité a fait de son mieux en tenant compte de la contrainte des enjeux sécuritaires et qu'au final nous ne pouvons faire

guère mieux car il est impossible de retourner dans le passé. Cette réflexion ne porte pas uniquement sur ces fs 150'000.--, mais également sur les 15 Mo qui se trouvent dans notre programme d'investissement et si nous voulons dupliquer cette complexité, qui n'a rien à envier à un cabinet ministériel de nos pays voisins, je pense que cela va être très compliqué de réaliser l'ensemble de cet ambitieux programme. *Il s'agissait d'une interpellation philosophique qui ne demande pas de réponse.*

Mme Catia Chollet, Conseillère : il est mentionné que la Commune envisage de démarcher des entreprises afin d'obtenir des fonds dans le cadre de la démarche participative. Pouvez-vous confirmer que cette démarche va être entreprise, avez-vous un montant à nous communiquer et/ou un objectif prévu ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : ce projet est parti d'une idée de nos collègues de la Vallée-De-Joux qui ont réussi à faire une place de jeux avec un financement par les entreprises locales. Nous ne pouvons pas aller démarcher des entreprises en leur demandant si elles souhaitaient participer à un projet qui n'existe pas encore. Ceci sera possible uniquement si ce projet voit le jour par l'acceptation de ce préavis ce soir. Les entreprises locales seront ensuite démarchées. Une lettre est prête à être envoyée et il y a déjà eu des discussions. Il n'y a pas encore de montant connu mais nous espérons que certaines entreprises seront ouvertes à une participation, moyennant probablement une indication de leurs noms sur les panneaux sécuritaires apposés à l'entrée des places de jeux.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 01/2024.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE

- *Vu le préavis municipal n° 01/2024 relatif à la demande de crédit de CHF 150'000.00 TTC pour l'aménagement de deux places de jeux à L'Isle et à Villars-Bozon :*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, ainsi que du rapport de la commission des finances:*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;*

• DECIDE

- *D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour l'aménagement de deux places de jeux, à L'Isle et à Villars-Bozon :*
- *D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 150'000.00 (TTC) :*
- *De financer ce montant par les liquidités courantes ou par l'emprunt.*

Le préavis 01/2024 est accepté par **31** voix pour, **1** voix contre et **2** abstentions.

Point 3. Point de la situation sur les travaux à l'ancienne Gendarmerie.

Une présentation est faite par M. Philippe Mulhauser sous forme d'un power point (cf. annexe 1)

M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Municipalité pour cette présentation, précise qu'il ne s'agit pas d'un préavis à défendre et qu'aucune décision ne doit être prise par le Conseil communal vis-à-vis de cette présentation. La discussion est ouverte et il est répondu aux différentes questions.

M. David Lee, Conseiller : est-il prévu un ascenseur ?

M. Claude Rosat, Municipal : non. La Municipalité s'était penchée sur cet aspect technique, le projet était de le faire dans la partie intérieure avec un dénivelé au niveau de la toiture, ce qui n'était évidemment pas faisable. Le cabinet médical devant se trouver au rez-de-chaussée, cette option n'avait pas été retenue en raison de son coût.

M. Denis Baudat, Conseiller : la version 3 semble être la meilleure, avec une vision à long terme pour ce bâtiment important pour la Commune. A-t-on déjà une idée de l'impact d'une telle dépense sur les finances communales sachant que nous nous retrouvons avec une dépense supplémentaire de fs 1.5 Mo par rapport au projet initial?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : ce projet avait été devisé à 3.5 Mo, avec un investissement en plus sur la parcelle 316 pour la création du cabinet médical. Il y a de grande chance que nous devions reporter d'autres investissements communaux dans le temps. Le calcul précis n'a pas encore été fait, les chiffres venant d'être communiqués. La séance du Conseil communal a été reportée de mars à ce jour afin que nous puissions vous les communiquer. Cette partie du travail n'est pas encore terminée. Au niveau du total des projets d'investissement pour la Commune pour 2021-2023 nous étions à pratiquement 14 Mo et le plafond d'endettement est autour de 17 Mo ce qui devrait permettre de faire les travaux.

M. Pascal Devanthery, Conseiller : la variante choisie est d'environ 3 Mo, sommes-nous certains que la DGIP ne va pas encore nous imposer d'autres contraintes, nous obligeant à nouveau à prendre d'autres décisions avec à nouveau des allers/retours entre les services concernés et la Commune ?

M. Claude Rosat, Municipal : cela fait déjà bien des années que nous sommes sur ce projet. Nous avons eu des discussions avec les responsables de la DGIP sur la base desquelles il a été établi un cahier des charges validé par les deux parties. Notre architecte a pris en considération ces différentes exigences. Ce qu'il faut retenir sur la variante 3 de fs 2'940'000.— c'est qu'une réserve de 15% est prévue afin de pallier aux éventuelles surprises que nous pourrions avoir lorsque nous commencerons à démonter le bâtiment. Mais nous ne pouvons pas affirmer à 100% que la DGIP n'aura pas d'autres exigences.

M. Pascal Devanthery, Conseiller : ne peut-on pas établir un contrat juridique précisant le tout noir sur blanc, nous protégeant ainsi de nouvelles exigences ?

M. Claude Rosat, Municipal : rappelons que nous sommes dans de la rénovation et pas sur une nouvelle construction. Il est impossible d'affirmer que nous n'allons pas tomber sur une potiche romaine, une inscription sur un poutre, ou que sais-je. La DGIP nous a déjà informé de sa présence lors des travaux afin de contrôler que toutes les exigences sont prises en compte, exigences qui sont listées et protocolées.

M. Luc Chappuis, Conseiller : au vu du vieillissement de la population, n'est-il pas possible de créer un EMS dans ce bâtiment, avec la proximité de l'Hôtel de la Balance, du territoire communal, du château ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : ceci n'est pas réalisable au vu de tous les éléments qui doivent être conservés dans ce bâtiment. Il serait nécessaire de mettre un ascenseur, de mettre le bâtiment aux normes ce qui est impossible au vu des contraintes imposées. Nous n'avons déjà pas eu l'autorisation d'y faire un cabinet médical, il n'est donc pas possible de faire un EMS dans ce bâtiment.

M. Claude Rosat, Municipal : l'architecture du bâtiment ne permet pas de pouvoir adapter les volumes existants aux exigences que demande un EMS.

M. Pascal Faillétaz, Conseiller : quel est le pourcentage de différence dû aux différentes exigences concernant ce bâtiment par rapport à un projet de rénovation « normal », approximativement ?

M. Claude Rosat, Municipal : c'est difficile d'articuler un chiffre précis, mais de l'ordre de 0.5 Mo, voir même plus. Au niveau de la charpente on compte 20-30% de plus que par rapport à une rénovation standard. Le surcoût vient surtout de la difficulté à pouvoir conserver l'existant.

M. Chenuz Sylvain, Conseiller : question adressée à Mme Rime : avez-vous pu exposer toute cette problématique à Mme Moret lors des séances au Château et de savoir ce qu'elle en pense, sachant que son projet étant de supprimer les tracasseries administratives ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : oui, discussion qui a permis d'avoir un rdv plus rapidement avec les différents services il y a bientôt une année. Le conservateur a à nouveau changé. Nous constatons que la personne qui s'occupe de ce dossier est très attachée à tout ce qui se trouve à l'intérieur du bâtiment. Les exigences sont répertoriées sur les fiches de protection du patrimoine, liste qui va être complétée avec également des mesures de protection sur tout ce qui sera listé. Il est difficile d'aller contre cette liste d'éléments que la DGIP souhaite conserver. Malheureusement nous avons un bâtiment en note 2.

M. Luc Chappuis, Conseiller : pourquoi ne garde-t-on pas que les éléments que la DGIP veut garder et reconstruire quelque chose de nouveau autour? C'est la Commune qui est propriétaire et qui devrait pouvoir décider ?

M. Claude Rosat, Municipal : nous devons conservés tellement d'éléments (murs, plafonds, portes, encadrements, boiseries, charpentes...) qu'il est impossible de procéder de la sorte, le bâtiment risquant de s'écrouler.

M. Pascal Devanthery, Conseiller : nous avons possibilité de toucher des subsides ? sur quelle base sont-ils calculés ? sur l'intégralité des fs 2'940'000.-- ?

M. Claude Rosat, Municipal : non, les 50% alloués pour les mandataires concernent uniquement les entreprises que la DGIP nous impose (il s'agit uniquement d'entreprise agréées) afin d'évaluer le cahier des charges des tâches à respecter (établi par l'Etat, type de travaux, matériaux, dosage des matériaux, manière de faire, etc...) et sur cette prestation nous avons droit à 50%. Sur la réalisation des travaux induisant un surcoût nous avons droit à 20%. Dans notre cas, certains éléments du bâtiment seront concernés. Le montant de FS 2'940'000.-- correspond au montant effectif des travaux. Les préavis présentés ne tiennent jamais compte des subventions, qui sont uniquement mentionnées dans le préavis.

M. David Lee, Conseiller : ce projet tient-il compte des places de parc extérieurs ?

M. Claude Rosat, Municipal : cette problématique avait déjà été résolue lors du projet initial qui remplit les normes VSS qui sont strictes. Le projet mis à l'enquête à l'automne 2022 était conforme.

M. Jean Stocker, Conseiller : concernant le plan financier, quel niveau de standing est prévu pour ces appartements ? Y a-t-il un revenu locatif ? Quel type de clientèle est visé ? A combien serait mis en location un appartement de 100 m². Il est important de mettre en corrélation des locataires et un niveau de standing par rapport aux appartements.

M. Claude Rosat, Municipal : la Municipalité a fait ses calculs sur la base d'un prix moyen de fs 25.-- le m². Le prix du marché moyen de l'immobilier dans notre région, pour du neuf, est aux alentours des fs 25.--. C'est donc le chiffre retenu par la Municipalité dans ce projet.

M. Pascal Faillétaz, Conseiller : dans le 1^{er} projet nous avons des personnes de la DGIP qui ne se sont occupées que des façades. Actuellement la DGIP (les personnes présentes sur le 1^{er} projet ayant été remplacées) se préoccupent également de l'intérieur. Y a-t-il un règlement mentionnant les exigences des monuments historiques où cela dépend-t-il du bon vouloir des personnes travaillant à la DGIP ? Le canton et la Commune devant s'entraider et non se tirer dans les pattes.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : c'est vraiment la notion de protection du patrimoine qui entre en ligne de compte. La DGIP a décidé de classer certains objets, éléments ou boiseries et nous ne pouvons pas aller contre. L'Etat contribue à ces exigences par le biais des subventions. Une nouvelle rencontre est prévue pour présenter le nouveau projet. Le nouveau projet va moins loin que le projet initial. Nous allons également essayer de voir si nous ne pouvons pas avoir d'autres aides.

Mme Andreea Zara, Conseillère : cette vision de rénovation tient-elle compte de la problématique énergétique malgré les contraintes liées au patrimoine ?

M. Claude Rosat, Municipal : cette question a fait l'objet d'une attention particulière dans le projet initial. Il était prévu de refaire totalement l'isolation existante (remplacement des doublages), isolation toiture, vitrage, etc.... Dans le cadre d'un rafraîchissement amélioré par rapport à une transformation, les doublages vont être conservés, si nous ne les conservons pas le montant prévu ne sera pas suffisant. L'isolation actuelle du bâtiment correspond à l'isolation des bâtiments telle qu'elle se faisait dans les années 80-90 pour vous donner un ordre d'idée.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. Il s'agissait uniquement d'une information. Un préavis sera présenté prochainement, espérons lors du prochain Conseil. M. Jürg Hostettler, Président, remercie à nouveau la Municipalité pour cette présentation très complète et intéressante.

Point 4. Communication de la Municipalité.

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle.

M. Eric Hostettler, Municipal : est excusé

M. Philippe Mülhauser, Municipal : un poste d'employé de voirie a été mis au concours suite à la démission de M. Corbaz dont le contrat se termine le 14.06.2024. Il y a eu 24 postulations dont 4 ont été retenues avec des entretiens la semaine prochaine et l'espoir d'un bon recrutement.

Concernant le projet d'adduction d'eau sur l'alpage de Châtel, le projet a été corrigé et nous partons pour une mise à l'enquête. Il n'y aura pas d'expertise fédérale sur place ce qui peut permettre à ce projet d'avancer plus vite. Nous espérons revenir rapidement avec un préavis concernant la problématique des eaux sur les alpages.

AF 2^{ème} étape. Le résultat de l'étude de faisabilité d'une éventuelle renaturation des collecteurs sur ce secteur n'a pas encore été reçue. Un délai à mai 2024 a été fixé afin de recevoir cette étude, mise à jour et éventuel

remaniement parcellaire qui sera discuté avec les personnes concernées en juillet 2024, envoi du dossier à la DGAV/AF en août 2024, expertise fédérale et soumission à l'automne 2024 et dossier de demande de subventions à la DGAV en novembre 2024, avec possiblement un préavis en décembre 2024, pour espérer faire les travaux en 2025.

Rénovation de la cabane des Italiens, des devis, des démarches ont été faites, malheureusement nous nous heurtons à des montants avoisinants les fs 80'000.-- pour tout refaire à l'identique (ce qui est exigé). Nous avons éventuellement une solution de remplacer la cabane en rondins par des madriers, avec un budget diminué de moitié. Nous attendons le feu vert pour pouvoir réaliser les travaux en madrier. L'inspecteur des forêts a préavisé favorablement. Un préavis sera présenté dans les plus brefs délais.

M. Steve Baudat, Municipal : séparatif de La Coudre : les travaux lourds sont terminés, il reste quelques petits aménagements qui seront terminés durant la semaine. Nous espérons présenter la clôture du préavis en juin 2024, pour autant que les métrés et la facturation soient terminés.

M. Claude Rosat, Municipal : le locataire du collège de Villars-Bozon a donné son congé. A l'état des lieux nous avons constaté qu'à part quelques rafraîchissements, cet appartement n'a pas été rénové depuis 29 ans. Des devis ont été demandés, hors budget, mais nécessaires à la relocation de ce bien. Il y aura donc un surcoût par rapport au budget.

Clôture du préavis d'extension du CAD au niveau de l'Avalanche, préavis de fs 120'000.-- dépassé de légèrement plus de fs 4'000.--. Lors de la creuse, nous nous sommes heurtés à quelques désagréments, des conduites non signalées, notamment des coulisses (anciens caniveaux en pierre), des conduites téléphoniques vétustes qui se sont effondrées, du mauvais temps, des éboulements, etc... Toutefois, nous avons fait une creuse de 8m supplémentaires sur la route de l'Avalanche afin d'arriver en ligne droite, ce qui facilitera la poursuite de la conduite lors des prochains travaux. Des taxes/participations ont été facturées pour les participations aux travaux de génie civil, avec un coût réel du préavis légèrement supérieur à FS 85'000.--.

Clôture du préavis concernant l'installation des chauffages au niveau des abris publics, avec un crédit accordé de fs 103'000.--. Suites à des analyses nous avons revus le système à la baisse. Il a été dépensé fs 79'180.90, donc nettement moins que ce qui avait été préavisé. Nous avons également touché la participation des contributions de remplacement PCI pour un montant de fs 54'897.60. Le coût réel des dépenses pour ces installations de chauffage est de fs 24'283.30. Soit un très bon résultat.

Buvette du terrain de foot : le service juridique de l'Etat nous a transmis les possibilités de transformation. La Municipalité est entrée en discussion avec le Comité pour trouver des solutions.

Parcelle 316, avec un crédit de FS 100'000.-- (pour un appel d'offre à un architecte). L'architecte est connu. Nous sommes encore dans les délais de droit de recours (fin avril 2024). Une fois ce délai passé nous pourrions signer l'adjudication. Dès début mai, nous pourrions travailler avec l'architecte afin d'élaborer un avant-projet qui sera soumis à une Commission ad'hoc nommée par le Bureau du Conseil communal.

M. Claude Rosat, Municipal remercie M. Philippe Mulhauser par sa présentation sur le projet de la gendarmerie.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : au niveau des associations intercommunales : toutes n'ont pas encore tenu leur Conseil Intercommunal. Nous avons eu l'Asicovv en mars avec l'adoption des comptes, avec un crédit d'étude voté par le Conseil intercommunal pour l'extension du Collège des Chavannes 2 à Cossonay. Nous faisons face à une forte augmentation d'élèves sur notre périmètre scolaire et nous devons déjà penser à agrandir ce collège. La majorité des élèves sont domiciliés à Cossonay, il est opportun de les mettre à Cossonay et de ne pas payer les transports. Extension déjà prévue dans le projet de base (8-10 classes supplémentaires). A l'horizon

2030, avec une forte courbe d'augmentation, avec le besoin probable d'autres classes dans d'autres villages, puis la situation se stabilise.

ASICOT (le secondaire), Mme Faillétaz Salhi Fanny, déléguée, nous fera une présentation lors du prochain Conseil.

La Municipalité remercie le Conseil pour la confiance accordée ce soir. Les enfants de la Commune seront contents d'utiliser ces nouvelles places de jeux, avec un probable tourisme des places de jeux. Ceci a un coût mais c'est aussi un plus pour notre Commune.

Point 5. Communication du bureau du Conseil

M. Jürg Hostettler, Président, remercie le Bureau pour son travail, avec déjà une votation cette année. La suivante est prévue le 09.06.2024.

La sortie du Conseil communal est prévue le 21 septembre 2024 très certainement pédestre, cette sortie est en cours d'organisation, avec si possible un maximum de participation.

La prochaine séance se déroulera le 12.06.2024, dernière séance de l'année électorale avec la réélection du Bureau. M. Jürg Hostettler, Président, rappelle qu'il ne se représentera pas. Il n'y a toujours pas de candidat mais ce n'est pas une obligation de connaître les candidats à l'avance. Mme Käser vice-présente a informé qu'elle ne serait pas candidate. Nous avons la visite du Préfet la semaine prochaine et la question lui sera posée de la procédure à suivre si nous n'avons pas de candidat. Il espère vivement que quelqu'un se présentera.

Point 8. Propositions individuelles

M. Denis Baudat, Conseiller : les éclairages ont été remplacés par de nouveaux éclairages LED. Les Avenues sont toujours dans la nuit et le lampadaire vis-à-vis en haut de l'Avenue ne fonctionne pas. Y-a-t-il une raison à cela ?

M. Philippe Mulhauser, Municipal : a pris bonne note et fera le nécessaire. Il rappelle que si un lampadaire ne fonctionne pas, il suffit d'avertir l'administration communale qui fera le nécessaire.

Il n'y a plus de question. La discussion est close.

M. Jürg Hostettler, Président, remercie le Bureau, les huissiers, les Conseillers-ères, les membres de la Municipalité, le personnel de l'administration communale, le personnel communal et chacun-e est convié-e à une agape.

La prochaine séance est fixée au 12 juin 2024 à 20h15

La séance est levée à 21h40.

Bureau du Conseil communal

Jürg Hostettler
Président du Conseil



Carole Ueltschi
Secrétaire du Conseil

